



# ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Paris, le 19 novembre 2021

- Rapport d'activité du conseil d'administration
- Rapport financier
- Rapports du Censeur



## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Paris, le 19 novembre 2021

Rapport d'activité  
du conseil d'administration

## **RAPPORT D'ACTIVITE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Mesdames, Messieurs,

Tout d'abord je suis heureux au nom des membres du conseil d'administration de vous accueillir en présentiel pour notre assemblée générale annuelle, malgré un contexte anxiogène tant dans le domaine sanitaire que pour l'avenir de nos associations. Merci à vous tous d'être présents.

Je vais vous présenter le rapport qui rend compte de l'activité déployée par votre conseil d'administration depuis la dernière Assemblée Générale du 6 novembre 2020 qui s'est tenue en visioconférence du fait de l'épidémie de Covid 19.

Tout d'abord quelques données :

L'UNASA compte à ce jour 83 Organismes de Gestion Agréés membres, soit 250 000, professionnels, soit par rapport à l'année dernière, 5 OGA de moins en raison des regroupements qui ont été opérés au sein même de l'UNASA et n'ont donc pas généré de perte d'adhérents.

Parmi ses 83 OGA membres, on dénombre à ce jour 70% d'OMGA soit une progression de 19% par rapport à l'année dernière.

Nous avons eu le plaisir d'accueillir deux nouveaux OMGA au sein de l'UNASA :

CHAMPAGNE ARDENNES GESTION - siège social à Reims

OMGA COTE ATLANTIQUE - siège social à Quimper

Nous les remercions pour leur confiance.

Le conseil d'administration, réuni le 11 décembre 2020, a renouvelé le mandat des membres du Bureau sortant pour une période d'une année, à savoir :

- AGAURA représentée par Monsieur Béchir CHEBBAH, au poste de Président,
- AGAPIA représentée par Monsieur Bernard BECAMEL, au poste de Vice-président,
- FRANCE GESTION représentée par Monsieur Bernard RAVENNE, au poste de Vice-président,
- AGAPL LANGUEDOC ROUSSILLON représentée par Monsieur Emmanuel HEBERT, au poste de Vice-président, puis dès janvier 2021 par Monsieur Michel DEHORS son successeur,
- AGAPL BOURGOGNE représentée par Monsieur Rémy SEGUIN, au poste de Vice-Président,
- AGA PICPUS représentée par Monsieur Daniel FORESTIER, au poste de Vice-Président,
- APL ACA POITOU CHARENTES représentée par Monsieur Christophe LANGLET, au poste de Vice-président,
- OGA FRANCE PARTENAIRE représenté par Monsieur Phi TRAN, au poste de Trésorier,
- AAPL 74 représentée par Monsieur Jean-Louis BONAVENTURE, au poste de Secrétaire,
- TERRAGESTION représentée par Madame Juliette DORÉ, au poste de Secrétaire Adjointe.

Votre conseil d'administration a poursuivi au cours de l'année écoulée les actions déjà initiées pour défendre les intérêts des organismes de gestion agréés membres de l'UNASA et faire entendre la voix de notre fédération.

Nous avons maintenu les actions de relations extérieures afin de conforter ou de nouer des relations utiles à la fédération avec les différentes personnalités ou partenaires traditionnels de nos organismes.

Ainsi, nous avons rencontré depuis le 6 novembre 2020 de nombreuses personnalités concernées par les questions relatives aux Organismes Agréés.

**Malgré toutes nos actions auprès du parlement et le soutien d'élus de la nation tant députés que sénateurs que nous remercions pour leurs actions, l'article 34 de la loi de finances 2021 a été adopté et constitue un véritable séisme pour les OGA.**

Comme vous la savez, cet article 34 de la loi de finances 2021 publiée le 29 décembre 2020 a sonné le glas du dispositif de majoration de 1,25 combattu dès le début par les représentants des professions indépendantes. Cet article a prévu une baisse progressive du taux de la majoration des non adhérents à un OGA :

- Pour l'imposition des revenus de l'année 2020, application d'une majoration de 20 %
- Pour l'imposition des revenus de l'année 2021, application d'une majoration de 15 %
- Pour l'imposition des revenus de l'année 2022, application d'une majoration de 10 %

A compter de l'imposition des revenus de l'année 2023 : la majoration est totalement supprimée.

Conscient des conséquences à brève échéance pour les OGA, à savoir le risque de départ massif des adhérents informés de la disparition progressive de la majoration et ce, dès 2022 pour les clôtures en cours d'exercice (pour les BIC et les BA voire pour des BNC par exemple les médecins de secteur 1), le conseil d'administration de l'UNASA a décidé de mettre en œuvre une série de mesures stratégiques pour accompagner les OGA membres dans cette délicate situation.

## **1. LES ACTIONS STRATEGIQUES DE L'UNASA DANS UN CADRE REGLEMENTAIRE EN FORTE EVOLUTION**

- **Le 12 janvier 2021 : courrier de sensibilisation des Présidents des OGA membres de l'UNASA**

Dès le 12 janvier, un courrier a été adressé aux Présidents des OGA membres de l'UNASA afin de les alerter sur la nécessité de réaliser une projection des ressources financières de leur OGA sur 3 ans, en tenant compte du risque majeur de perte massive d'adhérents et donc de ressources pour l'OGA, dès 2022 et surtout 2023, alors que les missions des OGA devraient se poursuivre au moins jusqu'à fin 2023. Cette projection est indispensable pour chaque OGA en amont de toute décision sur son sort.

- **Le 13 janvier 2021, publication du décret et de l'arrêté sur l'examen de conformité fiscale (ECF)**

Pour mémoire, une série de projets de textes concernant l'examen de conformité fiscale avait été transmise pour avis et observations début septembre 2020, aux fédérations d'OGA par le Service du Contrôle fiscal :

- Projet de décret créant l'ECF,
- Projet d'arrêté et annexes (chemin d'audit, cahier des charges, compte rendu de mission synthétique et tableau de synthèse et modèle de contrat).

Une réponse commune de l'UNASA, la FCGA, La conférence des ARAPL et la FCGAA avait été communiquée au Service du Contrôle fiscal, faisant état de nombreuses critiques :

- L'absence d'informations précises sur la catégorie de personnes pouvant être « tiers de confiance »,
- L'absence de réelles incitations fiscales pour les entreprises,
- Le caractère inadapté du chemin d'audit aux petites entreprises (notamment aux professionnels libéraux),
- La remise en cause du principe d'indépendance pour l'expert-comptable qui réalise l'ECF.

Les fédérations avaient proposé une segmentation des entreprises souscrivant l'exercice de l'ECF selon le schéma suivant, afin d'éviter une concurrence stérile entre l'ensemble des acteurs :

- Les TPE font appel aux OGA,
- Les petites et moyennes entreprises, aux experts-comptables,
- Les entreprises de taille plus importante, aux commissaires aux comptes.

Nous avons constaté qu'aucune des observations et propositions des fédérations n'avaient été retenues, laissant place à un large flou concernant les modalités de mise en œuvre de l'ECF.

L'ECF, tel que défini dans ces textes, apparaît comme accessible à tous les acteurs du terrain : la notion de « label » évoquée dans les premiers temps avec la DGFIP a été abandonnée. En outre, les acteurs concernés ne sont pas définis de façon limitative, ce qui donne à penser que l'ECF peut être réalisé par d'autres prestataires que les seules professions réglementées et les OGA.

Les OGA se heurtaient dès lors à plusieurs problématiques pour la mise en œuvre de l'ECF :

- l'impossibilité de le proposer à des entreprises non adhérentes du fait de leur statut,
- La difficulté pour les OGA de proposer un ECF aux adhérents déjà tirés au sort pour l'examen périodique de sincérité.

▪ **Le 18 janvier 2021, courrier commun UNASA-FCGA à la DGFIP**

Face à ce double écueil, Monsieur Yves MARMONT et moi-même avons formulé deux propositions auprès de la DGFIP :

- la dispense d'examen périodique de sincérité pour les adhérents d'OGA en cas d'option pour un examen de conformité fiscale pour la période de 2021 à 2023,

- l'élargissement de l'ECF aux entreprises non adhérentes.

La demande de dispense a été rejetée par le bureau GF 2B au motif que le bénéfice de la non majoration était la contrepartie des missions ECCV et EPS.

J'ai pu saisir Monsieur Jérôme GAZZANO, conseiller de Monsieur Olivier DUSSOPT, ministre délégué, chargé des Comptes publics, pour contester cette interprétation car la non majoration, telle que définie à l'article 158 - 7 du CGI, est la contrepartie de l'adhésion à un OGA et non celle de l'ECCV et de l'EPS.

Le conseiller a répondu qu'il examinait ce point avec la DGFIP.

Comme vous l'avez récemment constaté, ces demandes ont finalement pu aboutir, grâce à l'écoute et à la compréhension du sujet par Monsieur Clément LARRAURI conseiller de Monsieur Olivier DUSSOPT depuis mars 2021.

- **Le 29 janvier 2021, conseil d'administration extraordinaire de l'UNASA dédié à la stratégie de rebond pour les OGA**

Cette séance du conseil d'administration en visioconférence avait pour objectif de jeter les bases d'une réflexion stratégique sur les pistes de rebond pour les OGA.

Plusieurs axes d'accompagnement des OGA ont été entérinés par le conseil d'administration :

- ✓ **Lancement d'une série de quatre visioconférences** de deux heures chacune, les 3 et 4 février, afin de donner la parole aux dirigeants d'OGA, élus, directeurs pour s'exprimer librement sur les évolutions qu'ils envisagent pour leur structure et les nouvelles offres de services qui pourraient être mises en place, une fois le dispositif de majoration supprimé.

Chaque session était limitée à 30 participants afin de permettre une fluidité des échanges.

120 personnes ont pris part à ces visioconférences et ont exprimé leurs points de vue sur les possibilités de missions et de services pour les OGA dans ce contexte complexe et incertain.

Il s'est dégagé trois axes de réflexion :

- L'Examen de conformité fiscale est le principal levier d'action pour la survie des OGA.
  - Il faut identifier des services, en annexe de l'ECF, que les OGA peuvent commercialiser, en veillant à ce qu'ils n'empiètent pas sur le périmètre des professions réglementées,
  - Les OGA sont confrontés à une véritable révolution culturelle car ils devront passer d'un modèle « Administration » à un modèle « Entreprise » où ils auront à conquérir des clients.
- ✓ **Lancement de trois groupes de travail sur l'avenir des OGA**

Trois groupes de travail ont été formés sur la base du volontariat :

- Le GT Examen de conformité fiscale
- Le GT Services marchands
- Le GT Nouveau modèle

Ils se sont réunis régulièrement en visioconférence du mois de mars au mois de juin 2021 et ont pu délivrer leurs conclusions et recommandations.

- ✓ **Consultation du cabinet WOLFROM LATOURNERIE, cabinet d'avocats spécialisés dans la réglementation des OGA sur la gestion du boni de liquidation des OGA, en cas d'arrêt de l'activité**

Les conclusions de cette étude sont les suivantes :

Le sort du boni de liquidation des OGA est prévu par leurs statuts ou par leur assemblée générale, le cas échéant après convocation à l'initiative du curateur désigné par le tribunal.

Ce boni de liquidation peut être affecté à une autre association loi de 1901 quel que soit l'objet de celle-ci. Toutefois, l'association bénéficiaire doit être habilitée à recevoir des libéralités si cette dévolution se fait à titre gratuit (association reconnue d'utilité publique notamment).

Si l'association bénéficiaire n'est pas habilitée à recevoir des libéralités, la dévolution doit avoir une contrepartie (continuation de l'activité de l'association dissoute par exemple).

Sinon, le boni de liquidation sera reversé au Trésor Public si aucun bénéficiaire n'est désigné par les statuts ni par l'assemblée générale, le cas échéant, après convocation à l'initiative du curateur désigné par le tribunal.

Cette consultation est communiquée à l'ensemble des membres de l'UNASA.

✓ **Rapport du cabinet ERHGO sur les aides en matière de reconversion du personnel**

Il s'agissait d'identifier les besoins des salariés dans le cadre d'une série d'entretiens avec des Présidents et Directeurs d'OGA.

Suite à ces entretiens, un questionnaire a pu être élaboré par l'UNASA avec l'appui du cabinet ERHGO et a été adressé le 9 mars aux OGA membres de l'UNASA.

Son analyse a permis de recenser les attentes principales des OGA et de leur proposer une cartographie des aides correspondant à leurs besoins.

Cette étude a été transmise aux membres de l'UNASA.

✓ **Rapport d'étude de l'Université Paris Dauphine sur les réseaux d'accompagnement des petites entreprises**

Cette étude visait à recenser les principaux réseaux d'accompagnement pour les créateurs d'entreprise et des TPE qui émaillent le territoire, tant au plan national que régional voire départemental, en vue d'une cartographie de ces structures. L'objectif était de permettre aux OGA qui souhaiteraient se lancer dans des missions d'orientation et d'accompagnement des créateurs d'entreprise et des TPE de connaître l'environnement.

Cette étude, conduite par une étudiante de la Junior Ecole de l'Université PARIS DAUPHINE, a été adressée à l'ensemble des OGA.

Face au nombre important d'acteurs déjà implantés sur le terrain, elle a conclu à la nécessité, pour les OGA qui souhaitent réaliser des services d'accompagnement aux créateurs d'entreprise et aux entreprises déjà installées, de s'appuyer sur les réseaux locaux et de travailler en complémentarité avec eux.

✓ **Enquêtes auprès des OGA sur leurs choix d'orientation pour leur devenir**

- **Communication aux OGA d'un premier questionnaire commun à l'UNASA, l'ANPRECEGA et l'AIROGA le 11 février 2021**

L'analyse des résultats nous a permis d'identifier leurs besoins d'accompagnement afin de mettre à leur disposition des outils adaptés.

Nombre d'OGA ayant répondu : 95

OGA membres de l'UNASA : 75

OGA membres de l'ANPRECEGA : 64

OGA membres de l'AIROGA : 11

**54 % des OGA** compte une proportion non négligeable de salariés susceptibles de faire valoir leurs droits à retraite dans les 3 à 5 ans.

**57% des OGA** ont déjà réalisé une projection financière sur la période de 2021 à 2023.

**49% des OGA** sont en mesure d'assurer financièrement l'intégralité de leurs missions et la prise en charge des indemnités pour les salariés en cas de cessation d'activité totale ou partielle au delà du 01/01/2024.

Les principales orientations envisagées par les OGA étaient les suivantes :

- **Le maintien de l'ensemble de l'effectif salarié** pendant toute la durée de la période de 2021 à 2023 à l'exclusion des départs volontaires pour cause de retraite, reconversion, etc... : **72%**
- Un plan de réduction de l'effectif salarié en fonction des ressources de l'OGA et de la baisse du nombre d'adhérents : 24%
- La création d'une AGC : 3,7%
- Une cessation totale de l'activité : 22,2%
- Autres : 18,5 %

✓ **Communication d'un questionnaire « Point d'étape » le 13 octobre 2021**

Un second questionnaire a été adressé aux OGA membres de l'UNASA, l'AIROGA, l'ANPRECEGA, la FNAGA et l'UFCA afin d'étudier les évolutions des choix et décisions d'orientation des OGA, six mois après le premier questionnaire.

La synthèse a mis en évidence des évolutions sensibles des décisions des dirigeants d'OGA qui résultent très probablement des évolutions des textes.

84 OGA ont répondu à ce questionnaire.

- 50% des répondants ont pris une décision concernant le sort de leur OGA d'ici 2023 (41% en février)
- 7,1% n'ont pas pris de décision (11,6% en février)
- 42,9 % ont une décision encore à l'étude (46,3% en février)

Concernant les principaux choix d'orientation, ils sont assez stables par rapport à la précédente enquête, à l'exception des évolutions ci-après :

- Une augmentation des regroupements d'OGA (24% en octobre/10% en février)
- Un recul des cessations d'activité envisagées (16,6% en octobre/21,5% en février)

Quant aux axes de développement envisagés par les OGA en octobre, ils se déclinent selon le schéma suivant (plusieurs réponses étaient possibles) :

- Un axe fiscal basé principalement sur l'examen de conformité fiscale assorti d'une offre de services marchands/non marchands : **85,7%**
- Un axe fiscal hors ECF assorti d'une offre de services marchands/non marchands : **14,3%**
- Une offre de services non marchands (information, orientation, etc..) : **7,9%**
- Un axe fiscal basé principalement sur l'examen de conformité fiscale : **7,9%**
- Une offre de services marchands uniquement : **6,3%**
- Un axe fiscal hors examen de conformité fiscale : **1,6%**

- **La position évolutive de l'Ordre sur la question de l'ECF**

- ✓ **le 11 février 2021, entretien en visioconférence avec le Président du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables**

J'ai pu échanger de façon très transparente avec Monsieur CANESI lors de cet entretien.

J'ai exposé la ligne de l'UNASA qui est d'une part, de ne pas promouvoir la transformation des OGA en AGC et d'autre part, de privilégier la piste d'une coopération entre les cabinets comptables et les OGA membres en vue d'une sous-traitance ou co-traitance de l'examen de conformité fiscale.

En outre, l'ECF me semble difficile à vendre par les experts-comptables car son contenu correspond pour l'essentiel aux diligences en matière de révision. Ils pourront difficilement le facturer en sus à leurs clients, en tant que mission distincte.

Le Président de l'Ordre a déclaré alors ne pas partager cette approche :

l'ECF constitue à son sens une mission essentielle que la profession doit s'approprier.

- ✓ **76<sup>e</sup> Congrès de l'Ordre des experts-comptables à Bordeaux :**

**Table ronde sur le partenariat gagnant-gagnant entre les experts-comptables et les OGA pour l'ECF**

La position des instances de l'Ordre a évolué sur cette importante question et s'est traduite par la mise en place d'une **table ronde sur le partenariat Experts-comptables/OGA gagnant-gagnant en matière d'ECF**, qui s'est tenue dans le cadre du 76<sup>e</sup> congrès de la profession à Bordeaux le 6 octobre 2021.

Elle réunissait autour de Monsieur Marc MROZOWSKI, Messieurs Frédéric GIRONE et Jean-Luc FLABEAU, Vices-Présidents du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables, les Présidents des principales fédérations d'OGA partenaires de la profession : Monsieur Jean-Luc THEURET, Président FCGAA, Monsieur Jean-Paul EYRAUD, Président Conférence des ARAPL, Monsieur Yves MARMONT, Président FCGA et moi-même.

Les deux représentants de l'Ordre ont affirmé que les cabinets comptables qui ne souhaitaient pas réaliser eux même l'ECF pourraient le confier aux OGA.

Des discussions sont en cours entre les fédérations et l'Ordre pour examiner les modalités de ce partenariat gagnant-gagnant entre experts-comptables et OGA.

Afin d'avoir un éclairage sur l'intérêt des experts-comptables pour cette nouvelle mission, le conseil d'administration de l'UNASA a décidé de confier une étude de marché à l'institut de sondage OPSIO dont nous vous livrerons les résultats au cours de notre Assemblée générale.

Cette étude est financée par l'UNASA avec la participation de l'UFCA et l'ANPRECEGA.

- ✓ **le 18 mars 2021, consultation des fédérations d'OGA sur le projet de décret ouvrant aux non adhérents d'une part, l'examen de conformité fiscale mais aussi les missions de formation et de restitutions de statistiques.**

Monsieur Clément LARRAURI, conseiller fiscal auprès du ministre délégué, chargé des Comptes publics a sollicité les avis des fédérations d'OGA sur un projet de décret.

L'UNASA a saisi cette opportunité pour proposer d'élargir les missions ouvertes au non adhérents à des prestations en matière d'accueil et d'accompagnement des créateurs et des petites entreprises. L'UFCA et l'ANPRECEGA ont soutenu les mêmes demandes.

La période d'avril à septembre a laissé place aux discussions sur ces points entre les fédérations d'OGA, la DGFIP et le cabinet du ministre délégué, chargé des Comptes publics.

✓ **25 mai 2021 : consultation des fédérations d'OGA sur le projet d'arrêté relatif à la dispense d'examen périodique de sincérité (EPS) en cas d'option pour l'examen de conformité fiscale (ECF)**

Nous avons perçu ce projet de texte comme un signe positif en direction des OGA et répondant à notre demande.

Cette dispense lève un frein important pour proposer la mission ECF dès 2022 aux adhérents tirés au sort pour un EPS en janvier 2022.

Le conseil d'administration de l'UNASA, consulté sur la rédaction de l'arrêté, a demandé à ce que la dispense de l'EPS soit liée à la réalisation de l'ECF par le même OGA.

Cette proposition a été rejetée par la DGFIP, au motif qu'elle comportait un risque sérieux d'atteinte au principe d'égalité devant la loi.

✓ **Le 8 octobre 2021, publication du décret du 7 octobre 2021 élargissant les missions des OGA et leurs bénéficiaires**

Les AGA et OGA voient leurs missions élargies tant auprès de leurs adhérents que des non adhérents (Article 371A bis CGI pour les CGA et article 371M bis CGI pour les AGAS).

Il s'agit de :

- L'examen de conformité fiscale ;
- La dématérialisation et la télétransmission de ses déclarations fiscales ;
- La formation et l'information ayant trait au droit, à la fiscalité, à la comptabilité ou à la gestion,
- La restitution de statistiques ;

- L'audit technique lié à son activité ;
- l'aide à la création de microentreprises et leur accompagnement en matière commerciale et dans les domaines de la communication et de la transition numérique.

Les microentreprises concernées sont celles ayant moins de 10 salariés ou réalisant moins de 2 millions de CA ou un total de bilan de 2 millions soit une très grande majorité des créations.

Un BOFIP doit venir compléter le dispositif pour la mise en œuvre de ces nouvelles missions.

Il faut noter que cet élargissement des missions ne concernait que les AGA et les CGA dans ce décret.

Selon l'analyse du Conseil d'Etat, l'extension aux OMGA des mêmes dispositions que les AGA et CGA nécessite une modification législative.

Cette modification est en cours de discussion au parlement par le dépôt d'un amendement du Gouvernement.

Après publication de la loi, un nouveau décret concernant les OMGA sera publié au début de l'année 2022.

- ✓ **Le 29 octobre 2021, publication de l'arrêté sur la dispense d'examen périodique de sincérité en cas d'option pour un examen de conformité fiscale**

Cet arrêté dispense les centres de gestion agréés, les associations agréées, les organismes mixtes de gestion Agréés ou le professionnel de l'expertise comptable de la réalisation de l'examen périodique de sincérité lorsque l'adhérent ou client a opté pour l'examen de conformité fiscale.

C'est une avancée importante pour les OGA car il leur sera désormais plus aisé de promouvoir l'ECF auprès de leurs adhérents.

Par un courrier en date du 2 novembre, Madame Séverine REYMUND, Cheffe du bureau GF2B, a apporté des précisions concernant les modalités de mise en œuvre de l'examen de conformité fiscale.

Les OMGA, comme tous les OGA, peuvent d'ores et déjà proposer la prestation de l'examen de conformité fiscale (ECF) à leurs adhérents et cette prestation peut être facturée en sus de la cotisation puisqu'il ne s'agit pas d'une mission légale obligatoire à la charge des OGA.

La doctrine administrative présentant notamment les évolutions du décret du 7 octobre 2021 est en cours de mise à jour.

S'agissant des non-adhérents, dans l'hypothèse d'une publication des textes au-delà de la date limite de dépôt de la liasse fiscale pour 2021, à titre transitoire, l'ECF pourra être mené à leur profit dès la publication des textes, même si la case n'a pas pu être cochée, sous réserve que le compte rendu de mission soit déposé dans les temps impartis.

La télétransmission du compte rendu de mission rendue possible en 2022 permettra de tracer le recours à ce dispositif.

Simplement, l'administration fiscale, qui n'aura pas été prévenue, en amont du dépôt du compte rendu de mission, de l'intention de l'entreprise de recourir à l'ECF, ne pourra pas en tenir compte lors de la programmation de ses contrôles.

## **2. LES RAPPORTS DES TROIS GROUPES DE TRAVAIL POUR L'AVENIR DES OGA**

Les trois groupes de travail ont rendu leurs recommandations en juin.

Il en ressort que l'avenir des OGA repose avant tout sur la mission fiscale qui reste le cœur de métier des OGA, leur domaine majeur de compétences.

La mission ECF est l'enjeu essentiel, c'est un nouveau marché à conquérir :

Or Les OGA vont devoir démontrer leur capacité à passer d'un modèle OGA « Administration » à un modèle OGA « Entreprise ».

En outre, ils vont se trouver sur un marché très concurrentiel pour l'offre de services aux petites entreprises (formation, information, audits techniques, etc...) et seront confrontés à une problématique de viabilité économique au regard de la population visée, la TPE, qui dispose d'une faible capacité contributive.

#### ✓ GT ECF

Concernant l'ECF, un groupe de travail réfléchit actuellement à une stratégie pour le commercialiser auprès de deux cibles :

- les adhérents sans expert-comptable pour lesquels l'ECF est une assurance fiscale qui garantit leur sécurité.
- les experts comptables, membres correspondants des OGA, soit dans le cadre d'une collaboration en sous-traitance avec une rémunération possible dans le cadre de l'enveloppe autorisée de 30%, soit à leur place quand ils ne souhaitent pas s'en saisir.

L'ECF est également au centre de deux groupes de travail à l'UNASA :

- avec les éditeurs sur les outils à mettre en place pour le rendre opérationnel, avant la fin de l'année 2021.
- avec les directeurs pour élaborer un **guide des diligences** pour les OGA.

Ce guide des diligences pour la réalisation de l'ECF a été finalisé le 8 novembre dernier afin d'être présenté lors de la présente Assemblée.

#### ▪ GT Services marchands

Les participants au groupe de travail ont dans un premier temps recensé tous les services qui pouvaient être proposés aux différentes cibles (créateurs, entreprises, cabinets comptables, associations, etc..) puis ont recentré leurs travaux sur les services viables économiquement.

Ils ont exprimé une forte demande concernant la réalisation d'un sondage auprès des TPE pour vérifier d'une part, si les services retenus par le groupe de travail correspondaient à de réels besoins d'accompagnement des entreprises et d'autre part, si celles-ci disposaient des capacités à les financer.

C'est pourquoi le conseil d'administration a accepté de confier à **l'institut CSA une étude de marché en la matière.**

Cette étude a été également financée par l'UNASA avec la participation de l'UFCA et de l'ANPRECEGA.

La synthèse du rapport de cette étude sera présentée lors de cette Assemblée.

### **3. LA DEMARCHE COLLECTIVE DE LOBBYING EN VUE DU MAINTIEN DES OGA**

Nous avons décidé, conjointement avec l'ANPRECEGA, l'AIROGA, LA FNAGA et l'UFCA, de nous attacher les services d'un lobbyiste de renom, Monsieur Georges PHAM MINH a qui a fait une première carrière dans les cabinets ministériels et défend à la fois les intérêts de grands groupes et des OGA.

Nous avons arrêté avec lui un plan stratégique de lobbying, fondé sur différents axes :

- Déposer des amendements visant à maintenir ou instaurer un avantage fiscal,
- Présenter des contre arguments sur le rôle et l'intérêt des OGA en écrivant « une nouvelle histoire »,
- Travailler auprès des candidats aux prochaines élections pour faire intégrer des propositions relatives aux OGA dans leurs programmes,
- Faire appel à un cabinet indépendant de premier plan (EY, Asteres) pour réaliser une étude sur les OGA déclinée en deux volets (un volet quantitatif d'évaluation des recettes découlant des contrôles des OGA et un volet qualitatif sur les apports des OGA).

Grâce à cette action collective au profit de tous les OGA, une série d'amendements a pu être déposée en commission des finances et en séance publique par plus de 90 députés, dans le cadre du projet de loi de finances 2022 :

Ils portent sur les objets suivants :

- **Prolonger de deux ans la majoration de 1,10 du bénéfice imposable pour les professionnels non-adhérents à un Organisme de Gestion Agréé (OGA),**
- **Prolonger d'un an la majoration de 1,10 du bénéfice imposable pour les professionnels non-adhérents à un Organisme de Gestion Agréé (OGA), il s'agit d'un amendement de repli,**
- **Accroître l'attractivité de l'ECF en faisant bénéficier d'une réduction du délai de reprise de 3 à 2 ans, les entreprises ayant souscrit un ECF et ayant fait l'objet d'un compte rendu de mission sans anomalie,**
- **Aligner la fiscalité des travailleurs indépendants imposés selon le régime du réel sur celle des salariés, en accordant aux indépendants le même abattement forfaitaire de 10% qu'aux salariés.**

Ils ont été rejetés par les députés en commission des finances le 3 novembre dernier, après avoir été bien défendus.

Nous avons fait en sorte qu'ils soient redéposés en séance publique de l'Assemblée nationale puis ils seront, au besoin, déposés devant le Sénat.

Nous poursuivons activement notre action de défense des OGA.

#### **4. LES ACTIONS EXTERIEURES**

En ce qui concerne les ACTIONS EXTERIEURES, destinées à faire connaître notre Union et nos Organismes de Gestion Agréés, nous pouvons citer notre participation :

- A l'assemblée générale de l'AIROGA le 14 juin 2021 à Pau,
- A l'assemblée générale de l'ANPRECEGA le 16 septembre 2021 à Lyon,

- Au 76e congrès de l'Ordre des Experts-Comptables du 6 au 8 octobre 2021 à Bordeaux.

Je tiens particulièrement à remercier l'ensemble des élus, directeurs et collaborateurs qui ont participé aux groupes de travail sur l'avenir des OGA.

Je remercie également les membres de la Commission Communication et Formation, Mesdames Sylvie BAROU, Laurence IRASTORZA, Isabelle ROLLET et Messieurs Hervé BALLAND, Nejmeddine CHEBBAH, Jean-Paul HUART, Jean-Charles MERCIER, et son Président, Monsieur Christophe LANGLET.

Tel est le compte rendu de l'activité déployée par votre conseil d'administration et ses représentants au cours de l'année écoulée.

Je vous rappelle également que le conseil d'administration s'est réuni cinq fois depuis la dernière assemblée générale :

En visioconférence : les 20 décembre 2020, 29 janvier 2021 (Conseil d'administration extraordinaire), 12 mars 2021, le 11 juin 2021.

En présentiel, le 10 septembre 2021 dans le cadre du conseil d'administration décentralisé à Avignon organisé à l'initiative de Monsieur Guy STAIANO.

Le séminaire de formation et d'information à Vienne a fait l'objet de plusieurs reports en raison de l'épidémie.

Si la situation sanitaire le permet, il devrait se tenir fin mai 2022.

A l'issue de la lecture du présent rapport d'activité, le Trésorier vous présentera les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ainsi que le budget prévisionnel de l'année 2022.

Il vous sera proposé de maintenir le montant de la cotisation annuelle des associations de l'UNASA à 2 euros H.T par adhérent dans la limite de 9 000 euros H.T. par organisme agréé ainsi que le forfait pour la documentation à 40 centimes par adhérent.

Pour les OGA dont le nombre d'adhérents est inférieur à 100, il vous sera également proposé de maintenir le montant de la cotisation annuelle incluant la documentation à 250 euros H.T.

Afin de permettre un renouvellement du conseil d'administration par tiers conformément aux statuts, il vous sera proposé d'élire ou de réélire sept administrateurs.

Telles sont les questions inscrites à l'ordre du jour de notre Assemblée.

Pour conclure, et comme de coutume, je tiens à remercier tous les administrateurs et les permanents qui consacrent une partie importante de leur temps pour œuvrer dans l'intérêt général.

***Pour le conseil d'administration,***

**Le Président**

**Béchir Chebbah.**



# ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Paris, le 19 novembre 2021

Rapport financier

## **RAPPORT FINANCIER SUR LES OPERATIONS** **DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

Mesdames et Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport financier sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre, ainsi que sur les comptes annuels dudit exercice soumis aujourd'hui à votre approbation.

### **PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS**

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels qui vous sont présentés sont conformes aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Notre compte de résultat pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, fait ressortir les principaux chiffres suivants :

	<b>31/12/2020</b> (12 mois)	<b>31/12/2019</b> (12 mois)
Cotisations	307 350 €	329 862 €
Publications	- €	- €
Forfait documentation	85 750 €	94 068 €
Autres produits	75 475 €	37 063 €
Reprise sur provisions et transfert de charges	25 520 €	- €
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>494 095 €</b>	<b>460 993 €</b>
Publications	12 000 €	12 000 €
Autres charges externes	257 188 €	250 259 €
Impôts et taxes	1 799 €	1 303 €
Salaires et charges sociales	122 400 €	128 361 €
Amortissements et provisions	42 765 €	29 989 €
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>436 152 €</b>	<b>421 912 €</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>57 943 €</b>	<b>39 081 €</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
<b>Résultat courant</b>	<b>57 943 €</b>	<b>39 081 €</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
Impôts sur les bénéfices	21 040 €	4 512 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>36 903 €</b>	<b>34 569 €</b>

Ainsi que vous pouvez le constater, les produits réalisés au cours de l'exercice écoulé se traduisent par des produits d'exploitation qui se sont élevés à 494 095 € contre 460 993 € pour l'exercice 2019.

Pour rappel, les cotisations de l'exercice 2020 de chaque association sont calculées sur la base de 2.00 € HT par adhérent présent au 31 mai de la même année (comme pour les cotisations de l'exercice 2019) avec un plafonnement global à 9 000 € HT par association (comme pour l'exercice 2019).

Ainsi, le montant global des cotisations facturées par l'UNASA en 2020 s'est élevé à 307 350 € (contre 329 862 € pour l'exercice 2019).

Le total des charges d'exploitation ressort à 436 152 € (dont 12 000 € de frais des publications) contre 421 912 € l'exercice précédent (dont 12 000 € de frais de publications).

Aussi, des indemnités de fin de contrat ont fait l'objet d'une provision comptable au 31/12/2020 pour un montant de 34 900 €. Cette provision n'a pas été déduite fiscalement.

Le résultat de l'exercice est bénéficiaire de 36 903 € contre un bénéfice de 34 569 € l'exercice précédent.

Ce résultat traduit dans l'ensemble la politique du Conseil d'Administration : recherche de l'équilibre en compensant au mieux les charges de structure.

Notre bilan, au 31 décembre 2020, se caractérise par les principales valeurs suivantes :

	31/12/2020 (12 mois)	31/12/2019 (12 mois)
Actif immobilisé	1 099 €	4 783 €
Créances et autres actifs circulants	259 043 €	153 320 €
Disponibilités	412 289 €	343 331 €
<b>TOTAL DE L'ACTIF (montants nets)</b>	<b>672 432 €</b>	<b>501 434 €</b>
Report à nouveau	369 515 €	334 946 €
Résultat de l'exercice	36 903 €	34 569 €
<b>Fonds propres</b>	<b>406 418 €</b>	<b>369 515 €</b>
<b>Provision pour risques et charges</b>	<b>59 900 €</b>	<b>25 000 €</b>
<b>Dettes</b>	<b>206 115 €</b>	<b>106 919 €</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>672 432 €</b>	<b>501 434 €</b>

Au 31/12/2020, les fonds propres sont de 406 418€. De son côté, la trésorerie disponible s'est élevée à 412 289 €.

## CONCLUSION

Nous espérons que la résolution qui vous sera proposée recevra votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus au Conseil d'Administration pour sa gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Le Trésorier  
Phi TRAN

# Bilan actif

UNASA

Etats de synthèse au 31/12/2020

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
<b>ACTIF</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	29 471	28 762	710	2 377
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acompte				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	18 531	18 141	390	2 406
Immob. en cours / Avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>48 002</b>	<b>46 903</b>	<b>1 099</b>	<b>4 783</b>
<b>Stocks</b>				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
<b>Créances</b>				
Usagers et comptes rattachés	142 690	4 181	138 508	63 812
Autres créances	112 009		112 009	79 958
<b>Divers</b>				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	412 289		412 289	343 331
Charges constatées d'avance	8 526		8 526	9 550
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>675 514</b>	<b>4 181</b>	<b>671 333</b>	<b>496 651</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>723 516</b>	<b>51 084</b>	<b>672 432</b>	<b>501 434</b>

# Bilan passif

UNASA

Etats de synthèse au 31/12/2020

	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
<b>PASSIF</b>		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	369 515	334 946
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>36 903</b>	<b>34 569</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>406 418</b>	<b>369 515</b>
<i>Apports</i>		
<i>Legs et donations</i>		
<i>Subventions affectées</i>		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
<b>AUTRES FONDS ASSOCIATIFS</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	59 900	25 000
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>59 900</b>	<b>25 000</b>
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources		
<b>FONDS DEDES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
<i>Emprunts</i>		
<i>Découverts et concours bancaires</i>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	113 160	47 806
Dettes fiscales et sociales	65 821	44 176
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	27 134	14 938
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
<b>DETTES</b>	<b>206 115</b>	<b>106 919</b>
Ecarts de conversion - Passif		
<b>ECARTS DE CONVERSION</b>		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>672 432</b>	<b>501 434</b>

# Détail du bilan actif

UNASA

Etats de synthèse au 31/12/2020

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
<b>ACTIF</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
- 205000 CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	29 471,41		29 471,41	29 471,41
- 280500 AMORT. CONCESSIONS & DROITS SIMILA		28 761,82	-28 761,82	-27 093,95
<b>Concessions, brevets et droits assimilés</b>	<b>29 471,41</b>	<b>28 761,82</b>	<b>709,59</b>	<b>2 377,46</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>				
- 218300 MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQU	9 813,32		9 813,32	9 813,32
- 218400 MOBILIER	8 717,25		8 717,25	8 717,25
- 281830 AMORT. MATERIEL DE BUREAU ET INFOR		9 423,46	-9 423,46	-8 741,79
- 281840 AMORT MOBILIER		8 717,25	-8 717,25	-7 382,80
<b>Autres immobilisations corporelles</b>	<b>18 530,57</b>	<b>18 140,71</b>	<b>389,86</b>	<b>2 405,98</b>
<b>Immobilisations financières</b>				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>48 001,98</b>	<b>46 902,53</b>	<b>1 099,45</b>	<b>4 783,44</b>
<b>Stocks</b>				
<b>Créances</b>				
- 411100 CLIENTS PARIS 19.60%	1 024,85		1 024,85	1 024,85
- 411200 CLIENTS LYON 19.60%	444,25		444,25	668,25
- 411300 AUTRES CLIENTS UNASA PARIS	1 442,80		1 442,80	1 442,80
- 411400 CLIENTS PARIS 20.00%	118 045,00		118 045,00	46 315,84
- 411500 CLIENTS LYON 20.00%				82,80
- 416000 CLIENTS DOUTEUX	5 017,68		5 017,68	30 624,00
- 418100 CLIENTS - FACTURES A ETABLIR	16 715,14		16 715,14	9 173,14
- 491000 DEPRECIATIONS COMPTES CLIENTS		4 181,40	-4 181,40	-25 520,00
<b>Usagers et comptes rattachés</b>	<b>142 689,72</b>	<b>4 181,40</b>	<b>138 508,32</b>	<b>63 811,68</b>
- 401100 FOURNISSEURS PARIS	97 832,98		97 832,98	55 262,65
- 437000 AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	1 710,00		1 710,00	
- 445660 TVA DEDUCTIBLE S/ABS	5 677,34		5 677,34	1 950,08
- 445675 CREDIT DE TVA				5 126,00
- 445720 TVA COLLECTEE 19.60%	276,33		276,33	240,33
- 445800 TVA A REGULARISER	1 675,00		1 675,00	14 169,00
- 445860 TVA SUR FACTURES NON PARVENUES	3 736,81		3 736,81	3 160,94
- 445870 TVA SUR FACTURES A ETABLIR	182,66		182,66	
- 467000 AUTRES COMPTES DEBITEURS/CREDITE	917,92		917,92	48,52
<b>Autres créances</b>	<b>112 009,04</b>		<b>112 009,04</b>	<b>79 957,52</b>
<b>Divers</b>				
- 512000 HSBC	33 743,83		33 743,83	293 036,93
- 512009 LCL	378 545,56		378 545,56	50 294,03
<b>Disponibilités</b>	<b>412 289,39</b>		<b>412 289,39</b>	<b>343 330,96</b>
- 486000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	8 526,26		8 526,26	9 550,41
<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>8 526,26</b>		<b>8 526,26</b>	<b>9 550,41</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>675 514,41</b>	<b>4 181,40</b>	<b>671 333,01</b>	<b>496 650,57</b>
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>723 516,39</b>	<b>51 083,93</b>	<b>672 432,46</b>	<b>501 434,01</b>

# Détail du bilan passif

UNASA

Etats de synthèse au 31/12/2020

	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
<b>PASSIF</b>		
- 110000 REPORT A NOUVEAU (SOLDE CREDITEUR)	369 514,60	334 945,85
Report à nouveau	369 514,60	334 945,85
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>36 903,01</b>	<b>34 568,75</b>
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>406 417,61</b>	<b>369 514,60</b>
Fonds associatifs avec droit de reprise		
<b>AUTRES FONDS ASSOCIATIFS</b>		
- 158000 AUTRES PROVISIONS POUR CHARGES	59 900,00	25 000,00
Provisions pour charges	59 900,00	25 000,00
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>59 900,00</b>	<b>25 000,00</b>
<b>FONDS DEDIES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
- 401100 FOURNISSEURS PARIS	37 524,58	14 265,30
- 408100 FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	75 635,45	33 540,46
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	113 160,03	47 805,76
- 422000 COMITE D'ENTREPRISE	110,00	92,00
- 428200 DETTES PROV POUR CONGES PAYES	2 945,00	3 588,00
- 428600 PERSONNEL - AUTRES CHARGES A PAYER		10 000,00
- 431000 SECURITE SOCIALE	5 390,00	4 182,00
- 437100 KLESIA	1 496,34	2 026,95
- 437200 REUNICA	486,69	479,49
- 437500 GAN VIE	364,87	272,91
- 437600 LA MONDIALE	1 407,93	1 125,00
- 438200 CHARGES SOCIALES S/CONGES PAYES	1 473,00	1 794,00
- 438600 CHARGES SOCIALES - CHARGES A PAYER		2 000,00
- 442100 PRELEVEMENTS A LA SOURCE (IR)	1 908,06	1 548,55
- 444000 ETAT - IMPOT SUR LES BENEFICES	17 656,00	4 512,00
- 445510 TVA A DECAISSER	12 948,00	
- 445725 TVA COLLECTEE 20.0%	19 635,21	11 428,89
- 445870 TVA SUR FACTURES A ETABLIR		1 126,14
Dettes fiscales et sociales	65 821,10	44 175,93
- 411100 CLIENTS PARIS 19.60%	1 445,86	1 445,86
- 411200 CLIENTS LYON 19.60%	1 706,98	1 706,98
- 411400 CLIENTS PARIS 20.00%	5 689,76	8 888,56
- 419800 CLIENTS - RRR A ACCORDER	17 811,12	2 416,32
- 468600 CHARGES A PAYER	480,00	480,00
Autres dettes	27 133,72	14 937,72
<b>DETTES</b>	<b>206 114,85</b>	<b>106 919,41</b>
<b>ECARTS DE CONVERSION</b>		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>672 432,46</b>	<b>501 434,01</b>

# Compte de résultat

UNASA

Etats de synthèse au 31/12/2020

	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois	%	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	%	Simple : Variation en valeur	%
<b>Ventes de marchandises</b>						
Production vendue	468 568	100,00	460 987	100,00	7 581	1,64
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises et Transferts de charge	25 520	5,45			25 520	
Cotisations						
Autres produits	7		6		1	22,04
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>494 095</b>	<b>105,45</b>	<b>460 993</b>	<b>100,00</b>	<b>33 102</b>	<b>7,18</b>
<b>Achats de marchandises</b>						
Variation de stock de marchandises						
Achats de matières premières	12 000	2,56	12 000	2,60		
Variation de stock de matières premières						
Autres achats non stockés et charges ext	249 411	53,23	242 557	52,62	6 854	2,83
Impôts et taxes	1 799	0,38	1 303	0,28	496	38,07
Salaires et Traitements	84 791	18,10	90 828	19,70	-6 038	-6,65
Charges sociales	37 609	8,03	37 533	8,14	76	0,20
Amortissements et provisions	42 765	9,13	29 989	6,51	12 776	42,60
Autres charges	7 776	1,66	7 702	1,67	74	0,97
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>436 152</b>	<b>93,08</b>	<b>421 912</b>	<b>91,52</b>	<b>14 240</b>	<b>3,38</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>57 943</b>	<b>12,37</b>	<b>39 081</b>	<b>8,48</b>	<b>18 862</b>	<b>48,26</b>
Opérations faites en commun						
Produits financiers						
Charges financières						
<b>Résultat financier</b>						
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>57 943</b>	<b>12,37</b>	<b>39 081</b>	<b>8,48</b>	<b>18 862</b>	<b>48,26</b>
Produits exceptionnels						
Charges exceptionnelles						
<b>Résultat exceptionnel</b>						
Impôts sur les bénéfices	21 040	4,49	4 512	0,98	16 528	366,31
Report des ressources non utilisées						
Engagements à réaliser						
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>36 903</b>	<b>7,88</b>	<b>34 569</b>	<b>7,50</b>	<b>2 334</b>	<b>6,75</b>
<b>Contribution volontaires en nature</b>						
Bénévolat						
Prestations en nature						
Dons en nature						
<b>Total des produits</b>						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite						
Personnel bénévole						
<b>Total des charges</b>						

# Détail du compte de résultat

UNASA

Etats de synthèse au 31/12/2020

	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois	%	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	%	Simple : Variation en valeur	%
- 706000 COTISATIONS	307 350,00	65,59	329 862,00	71,56	-22 512,00	-6,82
- 706100 FORFAIT DOCUMENTATION	85 750,00	18,30	94 068,40	20,41	-8 318,40	-8,84
- 708150 REUNIONS TECHNIQUES	69 932,60	14,92	28 912,42	6,27	41 020,18	141,88
- 708800 AUTRES PRODUITS ACTIVITES A	5 535,00	1,18	8 144,28	1,77	-2 609,28	-32,04
<b>Production vendue</b>	<b>468 567,60</b>	<b>100,00</b>	<b>460 987,10</b>	<b>100,00</b>	<b>7 580,50</b>	<b>1,64</b>
- 781740 REPRISE S/PROV DEPREC CRE.	25 520,00	5,45			25 520,00	
<b>Reprises et Transferts de charge</b>	<b>25 520,00</b>	<b>5,45</b>			<b>25 520,00</b>	
- 758000 PRODUITS DIVERS GESTION CC	7,42		6,08		1,34	22,04
<b>Autres produits</b>	<b>7,42</b>		<b>6,08</b>		<b>1,34</b>	<b>22,04</b>
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>494 095,02</b>	<b>105,45</b>	<b>460 993,18</b>	<b>100,00</b>	<b>33 101,84</b>	<b>7,18</b>
- 601169 DONNEES STATISTIQUES	12 000,00	2,56	12 000,00	2,60		
<b>Achats de matières premières</b>	<b>12 000,00</b>	<b>2,56</b>	<b>12 000,00</b>	<b>2,60</b>		
- 606300 FOURNITURES ENTRETIEN & PE	955,25	0,20	291,40	0,06	663,85	227,81
- 606400 FOURNITURES ADMINISTRATIVE	1 925,70	0,41	3 399,23	0,74	-1 473,53	-43,35
- 613200 LOCATIONS IMMOBILIERES	9 900,00	2,11	9 615,40	2,09	284,60	2,96
- 613530 LOCATION MATERIEL DE BUREA	954,84	0,20	931,57	0,20	23,27	2,50
- 615600 MAINTENANCE	1 112,70	0,24	1 293,06	0,28	-180,36	-13,95
- 616000 PRIMES D'ASSURANCES	2 327,93	0,50	2 296,70	0,50	31,23	1,36
- 618200 NEWS LETTER	19 075,00	4,07	17 600,00	3,82	1 475,00	8,38
- 618250 BASE DOCUMENTAIRE	46 000,00	9,82	25 000,00	5,42	21 000,00	84,00
- 618260 BROCHURES			-2 000,00	-0,43	2 000,00	-100,00
- 618300 DOCUMENTATION TECHNIQUE	7 156,50	1,53	6 907,00	1,50	249,50	3,61
- 618510 ASSEMBLEE GENERALE	46 507,50	9,93	76 419,65	16,58	-29 912,15	-39,14
- 618520 CA DECENTRALISE			16 788,76	3,64	-16 788,76	-100,00
- 618530 REUNIONS INTER-FEDERATION	5 535,00	1,18	7 644,28	1,66	-2 109,28	-27,59
- 618540 SEMINAIRE UNASA			7 920,00	1,72	-7 920,00	-100,00
- 618550 REUNIONS UNASA	72 491,60	15,47	29 089,69	6,31	43 401,91	149,20
- 622600 HONORAIRES	2 500,00	0,53	2 500,00	0,54		
- 622601 HONORAIRES COMPTABLES	5 004,00	1,07	4 980,00	1,08	24,00	0,48
- 622602 HONORAIRES CENSEURS	3 680,00	0,79	3 670,00	0,80	10,00	0,27
- 622611 HONORAIRES TL CONSEILS	6 600,00	1,41	1 600,00	0,35	5 000,00	312,50
- 622800 REMUN. & HONORAIRES DIVERS	214,80	0,05	124,17	0,03	90,63	72,99
- 623100 INSERTIONS PUBLICITAIRES	4 000,00	0,85	4 000,00	0,87		
- 623340 CONGRES ET SALONS			4 648,98	1,01	-4 648,98	-100,00
- 623400 CADEAUX A LA CLIENTELE	188,90	0,04	500,00	0,11	-311,10	-62,22
- 624700 TRANSPORTS COLLECTIFS DU I	578,80	0,12	827,20	0,18	-248,40	-30,03
- 625100 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	1 651,63	0,35	4 947,63	1,07	-3 296,00	-66,62
- 625700 RECEPTIONS	1 474,98	0,31	1 171,57	0,25	303,41	25,90
- 626100 AFFRANCHISSEMENTS	551,01	0,12	875,19	0,19	-324,18	-37,04
- 626200 TELEPHONE	656,92	0,14	1 085,02	0,24	-428,10	-39,46
- 626300 INTERNET	1 520,73	0,32	1 580,89	0,34	-60,16	-3,81
- 627000 SERVICES BANCAIRES	676,56	0,14	699,77	0,15	-23,21	-3,32
- 628110 COTISATIONS PROFESSIONNEL	6 171,00	1,32	6 150,00	1,33	21,00	0,34
<b>Autres achats non stockés et charges e</b>	<b>249 411,35</b>	<b>53,23</b>	<b>242 557,16</b>	<b>52,62</b>	<b>6 854,19</b>	<b>2,83</b>
- 631200 TAXE D'APPRENTISSAGE	407,00	0,09			407,00	
- 631300 FORMATION CONTINUE	939,00	0,20	846,00	0,18	93,00	10,99

# Détail du compte de résultat

UNASA

Etats de synthèse au 31/12/2020

	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois	%	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	%	Simple : Variation en valeur	%
- 635110 TAXE PROFESSIONNELLE	453,00	0,10	457,00	0,10	-4,00	-0,88
<b>Impôts et taxes</b>	<b>1 799,00</b>	<b>0,38</b>	<b>1 303,00</b>	<b>0,28</b>	<b>496,00</b>	<b>38,07</b>
- 641100 SALAIRES	58 855,47	12,56	54 600,00	11,84	4 255,47	7,79
- 641150 SALAIRES ADMINISTRATEURS	26 578,08	5,67	26 578,08	5,77		
- 641200 PROVISION POUR CONGES PAY	-643,00	-0,14	-350,00	-0,08	-293,00	83,71
- 641800 SALAIRES PROVISIONNES			10 000,00	2,17	-10 000,00	-100,00
<b>Salaires et Traitements</b>	<b>84 790,55</b>	<b>18,10</b>	<b>90 828,08</b>	<b>19,70</b>	<b>-6 037,53</b>	<b>-6,65</b>
- 645100 COTISATIONS URSSAF	24 112,02	5,15	22 968,28	4,98	1 143,74	4,98
- 645120 CHARGES SOCIALES S/CP	-321,00	-0,07	-175,00	-0,04	-146,00	83,43
- 645200 COTISATIONS AUX MUTUELLES	2 369,49	0,51	2 242,44	0,49	127,05	5,67
- 645300 COTISATIONS AUX CAISSES DE I	10 314,81	2,20	9 363,24	2,03	951,57	10,16
- 645860 CHARGES SOCIALES S/SALAIRE			2 000,00	0,43	-2 000,00	-100,00
- 647000 AUTRES CHARGES SOCIALES	1 134,00	0,24	1 134,00	0,25		
<b>Charges sociales</b>	<b>37 609,32</b>	<b>8,03</b>	<b>37 532,96</b>	<b>8,14</b>	<b>76,36</b>	<b>0,20</b>
- 681110 DOT AMORT S/IMMOS INCORPOR	1 667,87	0,36	1 770,13	0,38	-102,26	-5,78
- 681120 DOT AMORT S/IMMOS CORPORE	2 016,12	0,43	2 699,15	0,59	-683,03	-25,31
- 681500 DOT PROV POUR RISQUES & CH	34 900,00	7,45			34 900,00	
- 681740 DOT. PROV. DEPREC. CREANCE	4 181,40	0,89	25 520,00	5,54	-21 338,60	-83,62
<b>Amortissements et provisions</b>	<b>42 765,39</b>	<b>9,13</b>	<b>29 989,28</b>	<b>6,51</b>	<b>12 776,11</b>	<b>42,60</b>
- 651000 SITE INTERNET	7 773,07	1,66	7 676,51	1,67	96,56	1,26
- 658000 CHARGES DIVERSES GESTION (	3,33		25,44	0,01	-22,11	-86,91
<b>Autres charges</b>	<b>7 776,40</b>	<b>1,66</b>	<b>7 701,95</b>	<b>1,67</b>	<b>74,45</b>	<b>0,97</b>
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>436 152,01</b>	<b>93,08</b>	<b>421 912,43</b>	<b>91,52</b>	<b>14 239,58</b>	<b>3,38</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>57 943,01</b>	<b>12,37</b>	<b>39 080,75</b>	<b>8,48</b>	<b>18 862,26</b>	<b>48,26</b>
<b>Résultat financier</b>						
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>57 943,01</b>	<b>12,37</b>	<b>39 080,75</b>	<b>8,48</b>	<b>18 862,26</b>	<b>48,26</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>						
- 695000 IMPOTS SUR LES BENEFICES	21 040,00	4,49	4 512,00	0,98	16 528,00	366,31
<b>Impôts sur les bénéfices</b>	<b>21 040,00</b>	<b>4,49</b>	<b>4 512,00</b>	<b>0,98</b>	<b>16 528,00</b>	<b>366,31</b>
<b>EXCEDENT OU DERCIT</b>	<b>36 903,01</b>	<b>7,88</b>	<b>34 568,75</b>	<b>7,50</b>	<b>2 334,26</b>	<b>6,75</b>
<b>Contribution volontaires en nature</b>						
<b>Total des produits</b>						
<b>Total des charges</b>						

<b>UNASA</b> <b>NOTE DE PRESENTATION DU BUDGET 2022</b>
--

Le budget 2022, proposé avec un déficit de 10 k€, est basé sur les hypothèses suivantes :

**Recettes :**

- Maintien de la grille tarifaire de 2021 sans changement.
- Maintien du nombre d'adhérents de 2021.
- Le montant des cotisations et du forfait documentation est estimé à 395 k€ (proche de l'estimé 2021 qui s'élève à 396.5 k€).
- Les produits des réunions Webinaire et techniques sont estimés à 160 k€ (proche de l'estimé de 2021).

Ainsi le total des produits budgété pour 2022 est de **555 k€ contre 554.4 k€** attendus en 2021.

**Dépenses :**

Les charges externes prévues pour 2022 s'élèveront à 468.5 k€ en 2022 contre 517.4 k€ attendues pour 2021.

Les économies de 49 k€ seront principalement réalisées sur les postes Etudes-Enquêtes pour 48 k€, organisation de réunions d'AG, de CA,... pour 20 k€ malgré la hausse de certains postes comme les indemnités administrateurs pour 16 k€.

Les principaux postes de charges externes pour 2022 sont :

- Organisation de réunions Webinaire et techniques	160 k€ (refacturés)
- Organisation de réunions d'AG, CA, ....	90 k€
- Indemnités administrateurs	48 k€
- Guide 2035	20 k€
- Newsletter	19 k€
- Données statistiques	12 k€
- Assurance, documentation	12 k€
- Affranchissement, téléphonie	11 k€
- Loyer	10 k€

Les salaires et charges sont estimés à 94 k€.

## UNASA

	Année 2020	Année 2021					Année 2022
	Réalisations 2020	Total au 30/06/2021	Estimations 2ème Semestre 2021	Estimations 2021	Budget 2021	Ecart Estimations / Budget 2021	Budget 2022
Cotisations	307 350	147 688	159 536	307 224	300 000	7 224	305 000
Forfait Documentation	85 750	44 301	44 938	89 239	85 000	4 239	90 000
Réunions Webinaire et techniques	69 933	117 916	40 000	157 916	85 000	72 916	160 000
Congrès & Salons							
Autres refacturations	5 535						
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>468 568</b>	<b>309 905</b>	<b>244 474</b>	<b>554 378</b>	<b>470 000</b>	<b>84 378</b>	<b>555 000</b>
Revenus des CAT				75	200	-125	80
Reprise sur provisions pour créances douteuses	25 520						
Reprise sur provisions pour risques et charges			59 900	59 900		59 900	
Transfert de charges et autres produits	7	14		14		14	
<b>TOTAL AUTRES PRODUITS</b>	<b>25 527</b>	<b>14</b>	<b>59 900</b>	<b>59 989</b>	<b>200</b>	<b>59 789</b>	<b>80</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>494 095</b>	<b>309 919</b>	<b>304 374</b>	<b>614 368</b>	<b>470 200</b>	<b>144 168</b>	<b>555 080</b>
Fournitures administratives et petit équipement	2 881	1 535	1 748	3 283	4 000	-717	4 000
Loyers	9 900	4 950	4 950	9 900	10 000	-100	10 000
Réunions (AG, CA, Interfédérations,...)	52 043	-49 742	159 233	109 491	88 000	21 491	90 000
Réunions Webinaire et techniques	72 492	117 880	40 000	157 880	85 000		160 000
Assurances, documentation, informatique et divers	11 552	3 607	8 017	11 623	11 000	623	12 000
Données statistiques	12 000		12 000	12 000	12 000		12 000
Honoraires	12 784	6 205	6 605	12 810	10 000	2 810	13 000
Lobbying	5 000	4 300	3 066	7 366	20 000	-12 634	5 000
Etudes - Enquêtes			52 800	52 800		52 800	5 000
Communications et insertions publicitaires	4 000	4 150		4 150	5 000	-850	5 000
Congrès et salons			4 520	4 520	5 000	-480	5 000
Frais de déplacements	2 230	1 697	5 413	7 111	6 000	1 111	10 000
Frais de réception	1 475	560	700	1 260	2 000	-740	4 000
Indemnité de Bureau	31 894	15 947	23 920	39 867	32 000	7 867	48 000
Affranchissements, téléphonie et divers	9 980	4 444	6 180	10 624	11 000	-376	11 000
Newsletter	19 075	10 400	8 500	18 900	19 000	-100	19 000
Newsletter Spéciale "Loi de Finances"					1 500	-1 500	1 500
Guide 2035	46 000	20 000		20 000	20 000		20 000
Guide TVA			5 000	5 000	5 000		5 000
Brochures Le Plus			6 000	6 000	6 000		6 000
Fiches pratiques (Etudes DO)			7 000	7 000	7 000		7 000
Actualités jurisprudentielles BNC/BIC			8 000	8 000	8 000		8 000
Site internet "S'installer en profession libérale"	7 773	3 886	3 886	7 773	8 000	-227	8 000
Charges diverses de gestion courante	3	2		2		2	
<b>TOTAL ACHAT &amp; CHARGES EXTERNES</b>	<b>301 081</b>	<b>149 821</b>	<b>367 539</b>	<b>517 360</b>	<b>375 500</b>	<b>68 980</b>	<b>468 500</b>
Impôts et taxes	1 799	710	1 708	2 418	1 500	918	2 500
<b>TOTAL IMPOTS ET TAXES</b>	<b>1 799</b>	<b>710</b>	<b>1 708</b>	<b>2 418</b>	<b>1 500</b>	<b>918</b>	<b>2 500</b>
Salaires et charges sociales	90 506	47 874	44 994	92 868	92 000	868	94 000
Indemnités IRC, IL et IFC				34 900			
<b>TOTAL APPOINTEMENTS ET CHARGES SOCIALES</b>	<b>90 506</b>	<b>47 874</b>	<b>44 994</b>	<b>127 768</b>	<b>92 000</b>	<b>868</b>	<b>94 000</b>
Dotations aux amortissements	3 684	806	213	1 020	1 200	-180	80
Dotations aux provisions pour créances douteuses	4 181						
Dotations provisions pour risques et charges	34 900						
Impôts sur les sociétés	21 040						
<b>TOTAL CHARGES DIVERSES</b>	<b>63 805</b>	<b>806</b>	<b>213</b>	<b>1 020</b>	<b>1 200</b>	<b>-180</b>	<b>80</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>457 192</b>	<b>199 211</b>	<b>414 454</b>	<b>648 565</b>	<b>470 200</b>	<b>70 585</b>	<b>565 080</b>
<b>RESULTAT</b>	<b>36 903</b>	<b>110 708</b>	<b>-110 081</b>	<b>-34 197</b>		<b>73 582</b>	<b>-10 000</b>



# ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Paris, le 19 novembre 2021

Rapports du Censeur

**Frédéric ROZENFARB**

Expert Comptable

Inscrit au tableau de la région Paris, Ile de France

Commissaire aux comptes

Inscrit auprès de la Compagnie de Paris

## **UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS AGREEES**

**UNASA**

**RAPPORT DU CENSEUR**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2020**

# UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS AGREES

## UNASA

---

### ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2020

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

Conformément à la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, je vous rends compte de mes investigations sur les comptes annuels clos le 31 décembre 2020 de l'Union Nationale des Associations Agréées UNASA.

Je me suis rendu au siège de l'Association, je me suis fait remettre les notes de travail du Trésorier, le grand livre et les journaux ainsi que les pièces justificatives appuyant les écritures comptables.

Je me suis assuré :

- Pour ce qui est des produits, que les associations adhérentes avaient été l'objet d'appels de cotisations conformes aux décisions du Conseil d'Administration, que ces cotisations avaient été réglées ou figuraient à l'actif en cotisations à recevoir.
- Pour ce qui est des charges, je me suis assuré par sondages que la comptabilisation les concernant était appuyée des pièces justificatives et que les dépenses avaient été engagées conformément au budget présenté à la précédente Assemblée Générale.

J'ai obtenu l'assurance de la justification de la position bancaire à la clôture de l'exercice et j'ai contrôlé le dossier social de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

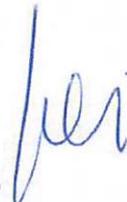
J'ai également constaté que les options fiscales formulées par l'association avaient été convenablement traduites dans les comptes.

De tout ce qui précède, je conclus, en ma qualité de censeur, que rien ne s'oppose à ce que l'Assemblée Générale approuve les comptes arrêtés par le Conseil d'administration en l'état et accorde le quitus aux représentants élus.

Le Censeur,

**Frédéric ROZENFARB**

Fait à Paris, le 1er septembre 2021



**Frédéric ROZENFARB**

Expert Comptable  
Inscrit au tableau de la région Paris, Ile de France

Commissaire aux comptes  
Inscrit auprès de la Compagnie de Paris

## **UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS AGREEES**

### **UNASA**

#### **RAPPORT DU CENSEUR SUR LES INDEMNITES PRISES EN CHARGE**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2020**

# UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS AGREEES

## UNASA

Siège social : 36 rue de Picpus  
75012 Paris

---

### ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2020

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de ma mission de Censeur, je vous rends compte des indemnités techniques des administrateurs prises en charge par l'Association :

❖ Monsieur Béchir CHEBBAH : Président

Une indemnité brute versée sous forme de salaire de 26.578 euros avec une prise en charge du forfait social.

❖ Monsieur Bernard RAVENNE : Vice-Président

La réalisation des statistiques UNASA 2019 d'un montant de 12.000 euros HT à France Gestion.

❖ Monsieur Daniel FORESTIER : Secrétaire Adjoint

La domiciliation du siège rue de Picpus d'un montant de 9.900 euros HT au CGA PICPUS

❖ Monsieur Phi Dominic TRAN : Trésorier

Le traitement de la comptabilité, du dossier fiscal et social d'un montant de 5.004 euros HT au Cabinet FIDURYS.

Le Censeur,

**Frédéric ROZENFARB**

Fait à Paris, le 1er septembre 2021